



Le 14 avril 2011

Assemblée générale de l'association des Maires Ruraux de France

Lyon, dimanche 10 avril 2011, motion adoptée à l'unanimité

Avenir des écoles et collèges ruraux : copie à revoir d'urgence

Constatant une fois de plus que les cartes scolaires sont élaborées sur le simple critère du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, que pour la troisième année consécutive, le ministère de l'Éducation Nationale supprimera à la rentrée 2011 près de 16 000 postes d'enseignants ;

Constatant que la dernière enquête PISA classe la France dans les pays possédant les plus fortes inégalités scolaires. Elle souligne en particulier une dégradation des résultats des élèves français ;

Conscients que les écoles épargnées cette année seront les premières touchées à la rentrée prochaine et que les autres connaîtront un accroissement du nombre d'enfants par classe ;

Regrettant que la logique comptable induise une concurrence inacceptable entre communes ;

Regrettant qu'il n'existe aucune véritable concertation ou vision prospective conjointe avec les élus locaux. Les CDEN rendent régulièrement des avis négatifs à l'unanimité que les autorités ignorent systématiquement ;

Les maires ruraux de France :

- Rappelent que l'égalité constitutionnelle entre citoyens passe par l'égalité d'accès aux services publics et en premier lieu à l'école de la République ;
- Demandent que soit enfin prise en compte la question des distances et temps de transport dans l'élaboration de la carte scolaire. L'intérêt des enfants doit primer ;
- S'opposent aux suppressions systématiques de postes et dénoncent une politique strictement comptable dénuée de fondement pédagogique, de vision prospective des territoires ou de prise en compte des rythmes de vie des familles. Bien que touchant les villes dans des proportions encore plus importantes, ils rappellent qu'en milieu rural les suppressions de postes sont souvent synonymes de fermeture d'école et de désertification ;
- Affirment que la centralisation des collèges ruraux qui sont autant touchés que les écoles, répond à la même problématique de dévitalisation des territoires, ils expriment leur solidarité avec les Départements ;
- Se réservent le droit de mener toute action d'envergure nationale, conjointement avec d'autres organisations, afin d'alerter la population sur les conséquences des suppressions de postes d'enseignants titulaires et remplaçants, de psychologues scolaires, et autres postes RASED...

Enfin, les maires ruraux de France considèrent que « l'arbre ne doit pas cacher la forêt » car si la question du taux d'encadrement dans les établissements scolaires est une donnée importante, elle ne saurait être la seule. En effet, les questions de rythmes scolaires, de formation des enseignants, de méthodes pédagogiques et plus généralement, de l'environnement éducatif ne sont pas réglées, alors qu'elles impactent la qualité de l'enseignement.

Contact :

Cédric SZABO, Directeur de l'Association des Maires Ruraux de France, 04 72 61 77 20

Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

52 avenue Maréchal Foch - 69006 LYON

Tél : 04 72 61 77 20 fax : 04 72 61 79 97 - amrf@amrf.fr

http : www.amrf.fr